

**PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 22 juillet 2025

Convocation en date du : 11/07/2025
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents ou représentés : 15
Nombre de membres ayant pris part au vote : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Vingt Deux Juillet à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr GIRAUD-MOINE Lionel, Mme PRIMAULT Florence, Mme REBOUL Fanny, Mr BOUTON Jean-François.

Absents représentés :

M. Yannic RICOU (représentée par Mr Patrick RICOU)

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2025.075 Mise en place de traitements UV sur les réservoirs des Audiberts, Serre Eyraud, les Ratiers et Prapic

Monsieur le Maire rappelle que les réservoirs d'eau potable des Audiberts, de Serre Eyraud, des Ratiers et de Prapic ne font pas l'objet de traitement.

On rencontre donc de temps en temps des analyses non conformes.

La SAUR, titulaire de la DSP eau et assainissement, a proposé la mise en place de traitement et la commune a opté pour une solution UV plutôt que la chloration.

Dès cette année se sont les réservoirs des Audiberts et de Serre Eyraud qui seraient équipés et il est souhaitable pour 2026 de réaliser ceux des Ratiers et de Prapic (à la charge de la commune cette fois).

Pour les Audiberts il est prévu un réacteur UV type DW1150 puissance 120 w pour traiter un débit de pointe de 12 m3/h.

A Serre Eyraud ce sera un réacteur type DW2150 puissance 2x120W pour traiter un débit de pointe de 23m3/h.

Ces installations seront réalisées par la SAUR dans le cadre des investissements liés au contrat de Délégation de Service Public.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ces installations.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Approuve** la mise en place de ces traitements,
- **Confirme** le choix de réacteurs UV pour le traitement des eaux des réservoirs des Audiberts, de Serre Eyraud en 2025 et de Prapic et les Ratiers en 2026,
- **Charge** Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette décision et de signer tous les documents nécessaires.

**Le Maire,
Patrick RICOU**

